



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/12

Reçu en Préfecture le : 03/05/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 30 avril 2012
D - 2012/234

Aujourd'hui 30 avril 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Béatrice DESAIGUES

Flèche Saint-Michel. Mission de prestations intellectuelles sur un édifice classé monument historique. Signature de l'accord-cadre. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Cette consultation a pour objet de désigner un prestataire pour la restauration de la Flèche Saint-Michel, aussi bien pour la phase diagnostic que pour la maîtrise d'œuvre.

Les études de diagnostic permettront de renseigner le maître de l'ouvrage sur l'état de l'édifice et sur la faisabilité d'un programme de restauration à définir. Elles ont pour objet de :

- établir un état des lieux. Le maître de l'ouvrage remet à la maîtrise d'œuvre, tous les renseignements en sa possession concernant l'édifice. Le prestataire est chargé d'effectuer les relevés nécessaires à l'établissement de cet état des lieux,
- procéder à une analyse patrimoniale et architecturale sur la nature des matériaux en place, le recensement des sculptures et autres ouvrages symboliques, dans leurs états et nécessités de restauration,
- procéder à une analyse technique sur la résistance mécanique des structures en place et sur la conformité des équipements techniques aux normes en vigueur, aux règlements d'hygiène et de sécurité et de sécurité des établissements recevant du public;
- fournir une analyse du fonctionnement afin de permettre une meilleure prise en compte des attentes des utilisateurs,
- permettre d'établir un programme de restauration et un programme fonctionnel d'utilisation de l'édifice ainsi qu'une estimation financière avec un phasage par tranches et d'en déduire la faisabilité de l'opération,
- proposer éventuellement des études complémentaires d'investigation des existants.

Dans ce cadre, un marché négocié suite à un appel d'offres infructueux a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Constructions Publiques.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre du groupement GOUTAL / FRANCOIS / UNANIME.

L'accord-cadre mono attributaire est conclu sans minimum ni maximum pour une période de 66 mois à compter de sa notification.

Il est précisé que la mission de diagnostic qui fera l'objet du premier marché subséquent sera conclue pour un montant de 149 488,04 € TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre avec le groupement précité en application de l'article 35-1-I du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN